PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 novembre 2015

<u>Présents</u>: Mme Sylvie SECHET, Sylvie MILLOT, Anne OLIVIER, Nathalie GRILLON, Aline VAUTHIER et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Bernard PERUS, Jürgen ALLEAUME, André MAUTRAIT, Fabrice AUCOULON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Sébastien DESBOURDES pouvoir à Mme Sylvie MILLOT

Mme Paule MASSON pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mr Jean Michel DUMAZERT

Mme Martine HUIBAN pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Personnel administratif: Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H40

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 16 septembre 2015

Mme OLIVIER demande que l'on notifie au compte rendu les arguments qu'elle a opposé pour justifier son vote sur le point n°9 concernant l'AQUEX à savoir un sous entretien du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et une abstention, approuve le compte rendu.

3) Tarif marché de noël

Mme SECHET propose que l'on conserve le montant de l'année précédente, soit 5€ la table. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le tarif de 5€ la table.

4) TAP: convention Crok en Cirque

La convention est différente car il s'agit d'une association, elle nous met à disposition son personnel ainsi que son matériel. Nous devons donc retirer l'article 4 : « prêt de matériel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention.

5) Rétrocession parcelles Terre à Maison

Suite au report du vote sur la rétrocession, Terre à Maison a décidé de prendre à sa charge l'ensemble des frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la rétrocession à titre gracieux.

6) Remboursement réservation annulée du 18 octobre 2015

Il est demandé le remboursement de l'acompte relatif à la réservation de la salle des fêtes pour le 18 octobre dernier suite son annulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'acompte versé de 105 € au titre de la location du 18 octobre 2015.

7) Modification règlement intérieur salle des fêtes

Il sera ajouté à l'article 4 que les élus pourront louer 1 fois par an la salle des fêtes pour un montant de 150€ (week-end et cuisine).

Mme OLIVIER s'insurge contre cette modification, elle parlera d'abus de bien sociaux et préconise plutôt une baisse de tarif ou la mise en place de facilité pour les familles défavorisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre, 14 voix pour, décide la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes.

8) Subvention 2015 aux associations

Il y a eu 5 demandes, les montants suivants ont été approuvés par la commission des finances :

Association UNC

Amicale des Sapeurs-pompiers

Amicale des DG et secrétaires de mairie

Association AEEB

Association ASBC

150 euros
150 euros
150 euros
150 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, accepte de verser aux associations les subventions telles que présentées ci-dessus.

9) SIARCE : rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services d'assainissement

Mme OLIVIER compare les rapports 2013 et 2014, soulignant ainsi notre non-conformité en 2013 sur le rejet d'azote et de nitrate. Elle fait aussi remarquée que la ligne correspondant à disparue dans le rapport 2014.

Mme SECHET ne pouvant pas répondre propose un ajournement de la délibération.

10) SIARCE: modification des statuts

Cette délibération concerne la modification des statuts afin de pouvoir entériner l'entré d'une nouvelle commune : Morsang-sur-Seine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications des statuts.

11) Commission communales des impôts directs

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, prend acte de la liste des candidats commissaires CCID de Boissy le Cutté.

12) SIREDOM : convention mise à disposition parcelle pour plateforme écologique d'apport volontaire

Mr ALLEAUME explique que le SIREDOM propose l'installation de 40 plateformes pour remplacer les bornes aérienne de collecte de verre-journaux par des bornes enterrées. Cela assurera un meilleur environnement visuel, l'installation et l'entretien sera pris en charge par le SIREDOM, il ne restera plus à charge de la commune le prêt du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'une parcelle par la commune de Boissy le Cutté au profit du SIREDOM en vue de l'implantation d'une plate-forme écologique d'apport volontaire.

13) Agenda accessibilité programmée

Un agenda de mise en accessibilité va être déposé en préfecture. Il s'agit de délibérer afin de donner l'autorisation au Maire de signer pour cette mise en accessibilité.

Mr PERUS demande s'il y a une date butoir pour cet agenda.

Mme SECHET répond que les communes ont entre 3 et 6 ans pour se mettre aux normes. La mairie a choisi de l'appliquer en 6 ans.

Mme OLIVIER demande de plus ample renseignement concernant l'ilot maternel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda accessibilité programmée.

14) Décision modificative n°1 Budget communal

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter la décision modificative n°1 au budget communal 2015 qui consiste à équilibrer les chapitres de la section fonctionnement et les chapitres de la section investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2015.

15) SEE : avenant n°2 contrat de délégation de service public du service de l'eau potable

Mr CARRIER de la Société des Eaux de l'Essonne présente les évolutions du contrat concernant l'eau potable.

Mme OLIVIER demande l'ajournement de la délibération. Après demande à l'ensemble du conseil, le point a été mis en délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre, approuve l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public du service de l'eau potable.

Arrivée à 20h47 de Mme Martine HUIBAN

16) CCEJR : répartition des sièges

Suite à l'entrée des 3 communes, la répartition des sièges devaient changer. Aussi la CCEJR a décidé de mettre en délibération la nouvelle composition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la répartition des sièges.

17) CCEJR: modification statutaire-compétence « culture »

Le conseil communautaire a adopté le transfert de la compétence culture, il faut donc que chaque commune délibère pour entériner la décision qui implique une modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désapprouve la modification statutaire.

18) CCEJR: sortie

La communauté de commune de l'Etampois est prête à nous accueillir. Mme SECHET explique que nous pourrions récupérer certaines compétences, de plus il s'agit de rejoindre notre bassin de vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 13 voix pour, décide du principe de retrait de la commune de la commune de la commune Entre Juine et Renarde.

19) Questions diverses

City : clôture qui délimite la bibliothèque et la partie pelouse, suite aux incivilités des jeunes Boissillons.

<u>SDCI</u> : projet départemental pour le nouveau découpage. Il est à disposition à la mairie et consultable sur place.

Clôture TAP: le 15 décembre exposition des TAP de 17 heures à 19 heures.

<u>Défibrillateur</u>: Mr DAVOINE propose la location du matériel, il garde à sa charge l'entretien, la formation et les remises à niveaux pour 1632€ la première année et puis pour 792€ par an. L'appareil sera recensé auprès du centre de secours. Le contrat est pour une durée de 5 ans, ce point sera mis en délibération au conseil de décembre.

Élections des 6 et 13 décembre : la liste est complète.

<u>Prochain conseils municipaux</u>: Mme OLIVIER souhaite connaitre la date du prochain conseil rapidement afin d'avoir le temps de le préparer. Elle demande aussi quand aura lieu l'enquête public pour le PLU. Mr DUMAZERT répond qu'elle aura probablement lieu courant janvier pour environ 1 mois.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H37.